



syndic bénévole démissionnaire et vente de leur appartement AG extraordinaire

Par **thomas57**, le **23/09/2020 à 14:20**

Bonjour et merci pour vos réponses,

une AG à été faite le 07/06 à ma demande j'ai demandé le PV et compte rendu d'AG que j'ai eut le 10/09 en recommander suite à ma demande donc 3 mois après

ayant poser plusieurs questions relatives à des travaux chez le syndic bénévole démissionnaire et vendeur de leur appartement concernant une démolition d'un plafond de 5 m² en brique plâtrière, j'ai évoqué le sujet sachant qu'aucune demande n'a été faite à la copropriété alors que le règlement stipule bien que la demande doit être soumis à une AG j'ai donc demander qui à fait les calculs architecte, maitre d'oeuvre, concernant les risques encourus sachant que le batiment est de style haussmannien datant de 1910, à ce jour la réponse est la suivante et qui ne me convient pas du tout:

"les copropriétaire qui était à l'AG n'ont pas vu de fissures" nous sommes 4 copro, moi absent excuser, les 2 restants un copro et l'ancien syndic bénévole à qui l'ors de ces fonctions j'avais déjà évoqué le sujet sans succès.

je compte remettre le sujet pour le 26/09 l'ors d'une AG exceptionnelle en demandant des garanties style décennale sur les travaux. Que me conseillerez vous ?

A votre avis quelles sont les recours ? sachant que je demande seulement un document concernant les risques que nous pouvons avoir.

De plus comme l'appartement va ou est vendu qui est responsable après le déménagement des copro ?

Le nouveau syndic sera t-il à même et le pouvoir de continuer dans les démarches si je n'ais pas de retour positif ?